CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1125
19 février 2009

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 19 février 2009, à 10 h 10

Président: M. Chitsaka CHIPAZIWA (Zimbabwe)

GE.09-60719 (F) 040509 060509

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1125e séance plénière de la Conférence du désarmement. Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste pour la séance plénière d'aujourd'hui: les États-Unis d'Amérique, le Bangladesh et la République islamique d'Iran. Je donne maintenant la parole à M. Larson, des États-Unis d'Amérique.

M. LARSON (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole officiellement cette année, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Permettez-moi également de saluer le travail de l'Ambassadeur Le Hoai Trung, du Viet Nam, qui a facilité une reprise rapide et en douceur de nos travaux cette année.

Nous avons tous pris note avec préoccupation, la semaine dernière, de la collision qui s'est produite entre le satellite de télécommunications privé Iridium et le satellite russe inactif Cosmos. Nous sommes en contact avec la Fédération de Russie à ce propos, et les discussions ont été engagées immédiatement après l'incident, ce qui, en soi, constitue déjà une mesure de transparence et de confiance. Le Ministère de la défense des États-Unis analyse actuellement les événements qui ont conduit à cette collision, mais il lui faudra plus de temps, peut-être des semaines, pour parvenir à des conclusions définitives. En tant que Puissance spatiale de premier plan, les États-Unis et leur gouvernement prennent ces incidents très au sérieux. En effet, nous nous sommes toujours employés activement à identifier les risques potentiels et à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la sécurité des vols dans cet environnement complexe qu'est l'espace. La collision de la semaine dernière montre que l'espace est de plus en plus encombré. Les collisions et autres incidents de même nature peuvent avoir pour effet de fermer des régions précieuses de l'espace à toute forme d'exploitation productive. Cette collision souligne l'impérieux besoin d'une coopération internationale entre les gouvernements et l'industrie afin de renforcer la sécurité dans l'espace.

Ma délégation et moi-même avons hâte de poursuivre les discussions utiles au sein de la Conférence sur les questions touchant à l'espace.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Merci, M. Larson, de cette déclaration très importante. Je donne à présent la parole au représentant du Bangladesh.

M. RAHMAN (Bangladesh) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, et de féliciter aussi le Zimbabwe, pays ami. Nous tenons également à remercier la délégation vietnamienne du travail important accompli au cours de ce qui fut la première présidence de la Conférence du désarmement de cette année.

J'ai ce matin l'honneur de donner lecture de deux délégations au nom du Groupe des 21. La première a trait à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le rôle de l'espace dans nos vies quotidiennes est devenu incontournable. Jamais l'information, les communications, la finance, les transactions commerciales, la navigation, et même les décisions politiques et stratégiques n'ont été aussi dépendantes des technologies de l'espace qu'aujourd'hui, technologies elles-mêmes en pleine évolution. Le Groupe réaffirme que l'espace et les autres corps célestes sont le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être utilisés, explorés et exploités au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de

(M. Rahman, Bangladesh)

coopération. Il réaffirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent être menées à des fins pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique.

Le Groupe souligne que le développement de l'utilisation de l'espace renforce la nécessité, pour la communauté internationale, de promouvoir la transparence, les mesures de confiance et une meilleure information. Il estime qu'il incombe particulièrement aux principales Puissances spatiales de promouvoir activement l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et la prévention d'une course aux armements dans cet environnement, en s'abstenant de toute action contraire à cet objectif et aux traités pertinents, afin de préserver la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale.

Le Groupe reconnaît que la prévention d'une course aux armements dans l'espace éloignerait un grave danger pour la paix et la sécurité. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles mesures assorties de moyens de vérification appropriés et efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Il souligne l'importance et l'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, il est vivement préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles et par la quête de moyens militaires perfectionnés susceptibles d'être déployés dans l'espace et qui ont, entre autres, contribué à la poursuite de la détérioration d'un climat international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Le Groupe des 21 souligne qu'il incombe à tous les pays de s'abstenir d'entreprendre des activités qui pourraient compromettre notre objectif commun, qui est de préserver l'espace en tant qu'environnement exempt d'armes de destruction massive et de toute forme de militarisation, et de garantir que ses bienfaits soient accessibles à tous.

Le Groupes estime que les accords multilatéraux de désarmement offrent aux États parties un mécanisme leur permettant de se concerter et de coopérer pour résoudre tous les problèmes qui pourraient survenir dans le contexte des objectifs desdits accords ou de leur application, et que cet effort de coopération et de concertation pourrait aussi être mené dans le cadre des procédures internationales appropriées de l'ONU et en application de la Charte. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris un caractère particulier d'urgence en raison des préoccupations légitimes selon lesquelles les instruments juridiques existants ne sont pas suffisants pour empêcher la poursuite de la militarisation de l'espace ou l'implantation d'armes dans ce milieu. Le Groupe réaffirme par ailleurs que le régime juridique applicable à l'espace ne suffit pas, à lui seul, à garantir la prévention d'une course aux armements dans ce milieu. Pour cette raison, il souligne la nécessité de consolider et renforcer ce régime et de le rendre plus efficace.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale, et qu'elle a un rôle primordial à jouer dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement. Il considère que le temps est venu de commencer, à la Conférence du désarmement, des négociations sur les questions se rapportant à la «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». En outre, dans sa résolution 63/40

(M. Rahman, Bangladesh)

sur la «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», l'Assemblée générale des Nations Unies a fait les observations suivantes à propos de la Conférence du désarmement:

- La Conférence du désarmement devrait achever l'examen et la mise à jour du mandat énoncé dans sa décision du 13 février 1992 et créer un comité spécial le plus tôt possible pendant sa session de 2009;

- La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe prend note de la résolution 63/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les «Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales». Tout en soulignant le caractère prioritaire de la négociation d'instruments juridiquement contraignants propres à renforcer le régime juridique international applicable à l'espace, le Groupe des 21 reconnaît que des mesures mondiales et ouvertes propres à renforcer la transparence et la confiance, adoptées à l'issue de larges consultations internationales, pourraient constituer un complément important. Dans ce contexte, il se félicite de l'initiative conjointe de la Russie et de la Chine concernant un projet de traité sur la «Prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux» présenté à la Conférence du désarmement le 12 février 2008 par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Cette initiative contribue utilement aux travaux de la Conférence et constitue une base solide pour de futures discussions en vue d'adopter un instrument international juridiquement contraignant.

Je viens de donner lecture de la déclaration concernant l'espace, et je vais maintenant lire la deuxième déclaration, qui a trait aux garanties de sécurité négatives.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Il demeure convaincu que tant que les armes nucléaires existeront, le risque de leur prolifération et de leur emploi possible subsistera.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de parvenir à un accord rapide sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Cet instrument doit être clair, crédible, dénué de toute ambiguïté, et il doit répondre aux préoccupations de toutes les parties. Le Groupe estime qu'il y a lieu de reconnaître le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués ou menacés de l'emploi de ces armes. Cette position est ancienne.

Le Groupe des 21 souligne l'avis dans lequel la Cour internationale de Justice a unanimement estimé qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Il insiste sur les objectifs inscrits dans la résolution 63/50 intitulée «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération», dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme, entre autres,

(M. Rahman, Bangladesh)

le multilatéralisme comme étant le principe central de la résolution des préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe des 21 demeure particulièrement préoccupé par les doctrines stratégiques de défense qui, non seulement, trouvent des justifications à l'emploi ou à la menace de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi qui affirment des concepts injustifiables de sécurité internationale qui reposent sur la promotion et l'élaboration de politiques de dissuasion au niveau des alliances militaires.

Le Groupe des 21 estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement représente une étape positive et une mesure importante vers un renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. Dans ce contexte, il se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées en application des traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que du statut d'État exempt d'armes nucléaires décrété par la Mongolie. Il réaffirme que, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États concernés des garanties sans conditions contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Le Groupe des 21 réaffirme son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires de tous types au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme la nécessité de créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en application de la résolution 487 adoptée en 1981 par le Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 adoptée en 1991 par le Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées sans vote par l'Assemblée générale des Nations Unies.

S'il estime que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent des étapes positives vers un renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial, il ne souscrit pas aux arguments consistant à affirmer que les déclarations faites par les États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes ou qu'il n'y a lieu d'accorder des garanties de sécurité que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. En outre, compte tenu de leurs limites géographiques, les garanties de sécurité accordées aux seuls États appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires ne remplacent pas des garanties de sécurité universelles juridiquement contraignantes. Le Groupe rappelle que la demande de garanties de sécurité a été formulée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60, et qu'elle a pris sa forme actuelle en 1968, au cours de la dernière phase de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, telle qu'elle figure dans les résolutions 255 (de 1968) et 984 (de 1995) du Conseil de sécurité, a été jugée incomplète, partiale et conditionnelle par les États non dotés d'armes nucléaires. La demande de garanties est donc toujours d'actualité.

Le Groupe des 21 reconnaît que diverses approches existent, mais que les efforts doivent se poursuivre en vue de conclure un instrument universel juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Il estime que la conclusion d'un tel instrument marquerait une étape importante vers la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects.

(M. Rahman, Bangladesh)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant du Bangladesh des deux déclarations très importantes dont il a donné lecture. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Dans cet esprit, je voudrais aussi remercier M. Larson des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, qui est l'Ambassadeur Moaiyeri, de la République islamique d'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la fonction de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation. Permettez-moi également d'adresser mes plus sincères remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Le Hoai Trung, du Viet Nam, dont la présidence a été pour la Conférence du désarmement l'occasion de bien commencer l'année.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration concernant le désarmement nucléaire livrée par l'Ambassadeur Idriss Jazairy, le 12 février 2009, au nom du Groupe des 21, ainsi qu'aux déclarations sur les questions relatives à l'espace et aux garanties de sécurité négatives que vient de faire au nom de ce même groupe M. Mustafizur Rahman, représentant du Bangladesh.

Le multilatéralisme est une composante essentielle de la politique étrangère de la République islamique d'Iran. Sur la base de ce principe, ma délégation attache une importance primordiale aux travaux de la Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous estimons que la Conférence doit prendre ses responsabilités de façon à répondre aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité.

Pour désigner la menace la plus grave qui pèse sur la sécurité de tous les États, nous pouvons pointer du doigt l'existence des armes nucléaires, qui signifie que tous les États continueront à vivre dans un sentiment omniprésent d'insécurité. C'est pourquoi le premier objectif de la Conférence du désarmement doit être d'éliminer cette source d'insécurité et d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ces circonstances, aucune question ne nous apparaît plus urgente que celle du désarmement nucléaire, dont la négociation doit avoir lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés, qui est le plus important des groupes au sein du système des Nations Unies, cite régulièrement le désarmement nucléaire comme la première de ses priorités. La déclaration finale adoptée à l'issue de la Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran en juillet dernier, souligne une nouvelle fois le caractère de priorité absolue que le Mouvement accorde au désarmement nucléaire. Nonobstant les obligations découlant de l'article VI du TNP et les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires en 1995 et 2000, l'évolution de la situation en ce qui concerne le désarmement nucléaire n'a rien de réconfortant. L'incapacité à atteindre l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires continue de menacer la paix et la sécurité internationales. La Conférence d'examen du TNP de 2010 approche. Nous souhaitons qu'une évolution positive se manifeste afin de faire de cet événement un succès et de pouvoir donner au monde l'assurance que les États

(M. Moaiyeri, République islamique d'Iran)

dotés d'armes nucléaires sont prêts à honorer sérieusement leurs engagements en matière de désarmement nucléaire.

La République islamique d'Iran considère l'élimination totale des armes nucléaires comme la garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. En attendant l'élimination totale de ces armes inhumaines, des efforts doivent être entrepris de toute urgence en vue de conclure un instrument universel, sans conditions et juridiquement contraignant concernant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Selon nous, la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour s'acquitter de cette responsabilité. Nous exhortons par conséquent la Conférence du désarmement à créer un comité spécial chargé de négocier un instrument juridiquement contraignant en la matière.

La République islamique d'Iran pense que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être utilisé, exploré et exploité à des fins pacifiques et au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération et sans discrimination. Tous les efforts doivent être faits pour garantir que l'espace soit utilisé pour contribuer au bien-être et à la prospérité de toutes les nations du monde. Le régime juridique actuel ne suffit pas à prévenir une course aux armements dans l'espace. Là encore, la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour travailler sur ce point. Le projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux présenté à la Conférence par la Chine et la Russie l'année dernière va dans la bonne direction et mérite un examen plus attentif.

La République islamique d'Iran est de l'avis qu'un traité sur la production de matières fissiles devrait contribuer aux objectifs du désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects. Elle souhaite un traité général, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable. La production passée, les stocks existants et la production future de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires devraient être pris en compte dans le champ d'application du traité. Nous sommes fermement convaincus que le processus de négociation du traité doit s'inscrire dans le cadre du mandat Shannon. Il ne serait ni constructif ni utile de s'écarter des accords qui, à l'image du mandat Shannon, ont demandé tant de laborieuses négociations à la Conférence du désarmement.

Ces quatre questions centrales d'ores et déjà reconnues comme telles par la Conférence du désarmement sont de même importance. Chacune d'elles trouve sa propre justification, et la Conférence ne doit établir aucun ordre de priorité entre elles. Comme je l'ai expliqué, l'Iran estime que le désarmement nucléaire représente une priorité absolue. Suivant une démarche réaliste, nous sommes disposés à traiter sur un même pied toutes les priorités. C'est pourquoi toute proposition de programme de travail doit maintenir l'équilibre entre les quatre questions centrales. Le document CD/1840 n'a pas recueilli de consensus à la Conférence du désarmement, car il ne préservait pas l'équilibre entre les questions centrales. De plus, le manque de clarté du document sur certains points n'a pas permis à tous les membres d'y apporter leur appui. Nous devons tirer les enseignements du passé. La Conférence du désarmement doit élaborer son programme de travail en veillant à ne pas suivre cette voie, qui ne nous mène nulle part. Chaque membre doit faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis, suivant une approche

(M. Moaiyeri, République islamique d'Iran)

réaliste. Nous espérons que la Conférence pourra commencer un travail de fond, sur la base d'un programme de travail équilibré et complet prenant en compte les quatre questions centrales.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateurs sur la liste. Je donne la parole à la Fédération de Russie.

M. SEMIN (Fédération de Russie) (parle en russe): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation russe prend la parole sous votre présidence, nous aimerions souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur du Zimbabwe et lui souhaiter le plein succès dans son travail. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation russe.

La question que je voudrais aborder brièvement aujourd'hui est davantage un point de procédure. Comme vous le savez, suivant le calendrier des débats thématiques officieux, l'examen du point 3 de l'ordre du jour dans le cadre de la deuxième série de débats est programmé pour l'après-midi du 24 février. Comme la délégation russe l'a déjà fait observer lors des débats officieux consacrés à ce même point de l'ordre du jour, nous avons été surpris de recevoir de l'UNIDIR et de l'Union européenne une invitation à un séminaire consacré à un accord international sur le commerce des armes pour le même jour et la même heure. Le 18 février, lors des consultations présidentielles, vous nous avez indiqué, Monsieur le Président, que le secrétariat s'employait à faire reporter à l'après-midi du 27 février le débat au titre du point 3 et aussi, par la même occasion, le débat au titre du point 6 de l'ordre du jour. Nous aimerions poser quelques questions à ce sujet.

En premier lieu, le calendrier des discussions officieuses qui a été distribué a été établi par six Présidents de la Conférence afin de contribuer à la recherche d'un compromis sur le programme de travail. Nous supposons que l'examen des points de l'ordre du jour revêt une importance prioritaire pour nous, et nous espérons qu'il en est de même pour vous, Monsieur le Président, et pour le secrétariat.

En deuxième lieu, conformément au règlement intérieur de la Conférence, les mardis et les jeudis sont les jours où la Conférence du désarmement doit se réunir, que ce soit en séance officieuse ou en séance officielle. À cet égard, Monsieur le Président, nous vous saurions gré, ainsi qu'au secrétariat et qu'au Coordonnateur pour le point 3 de l'ordre du jour, de procéder à un réexamen attentif du calendrier de nos discussions officieuses et de ne pas modifier le jour qui était autrefois consacré à l'examen des points de l'ordre du jour, en particulier du point 3. À l'avenir, nous souhaiterions une meilleure coordination entre l'UNIDIR et le secrétariat de la Conférence, compte tenu du fait qu'en vertu de son mandat, l'UNIDIR doit contribuer par tous les moyens aux progrès de la Conférence dans l'examen des points de l'ordre du jour dont elle est saisie.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

J'ai une annonce à vous faire concernant la reprogrammation de l'examen du point 3, mais d'abord, je voudrais savoir si une autre délégation souhaite prendre la parole à ce stade. Je ferai

(Le Président)

aussi une annonce concernant l'examen du point 6, qui a, lui aussi, dû être reporté. Il semble que personne ne demande la parole.

Vous vous souvenez sans doute que le débat officieux au titre du point 6 du 17 février a été annulé, car nous avons eu l'honneur d'accueillir et d'écouter le Vice-Ministre norvégien de la défense. Le secrétariat a donc réorganisé nos séances comme suit: le 24 février, à 15 heures, aura lieu le séminaire organisé par l'UNIDIR et l'Union européenne. L'examen du point 3 a donc été reporté au vendredi 27 février, à 15 heures. Celui du point 6, qui était prévu pour le 17 février, a été reporté au 27 février, à 10 heures. Le secrétariat informera toutes les délégations de ces changements par écrit. Je suis assuré que le cadre organisationnel ne sera modifié qu'avec d'extrêmes réticences, et uniquement en raison de la visite de dignitaires souhaitant s'exprimer devant la Conférence, et dont nous ne connaissons pas toujours le programme à l'avance. Nous présentons par conséquent nos excuses aux délégations pour la gêne occasionnée par ces modifications. Je le répète, toutes les délégations seront informées par écrit des changements de date de l'examen des points 3 et 6 de l'ordre du jour.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La semaine prochaine, la Salle du Conseil sera à nouveau disponible, y compris pour la prochaine séance plénière officielle programmée pour le jeudi 26 février, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.